

1

(N° 87)

Chambre des Représentants.

SEANCE DU 16 FEVRIER 1906.

Budget du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1906 (1).

AMENDEMENT PRÉSENTÉ PAR LE GOUVERNEMENT.

Bruxelles, le 15 février 1906.

À Monsieur le Président de la Chambre des Représentants.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

La Belgique ne possède actuellement qu'une seule Légation, établie à Stockholm, pour sa représentation diplomatique en Danemark, en Suède et en Norwège.

Il convient de modifier cette situation, d'une part à raison des événements politiques survenus en Scandinavie, et, d'autre part, afin de rétablir nos relations avec le Danemark dans l'état de réciprocité, ce dernier pays ayant, depuis le 1^{er} janvier 1904, rétabli sa Légation à Bruxelles.

Dans cet ordre d'idées, le Gouvernement est intentionné de créer à Copenhague un poste diplomatique dont le titulaire serait accrédité à la fois en Danemark et en Norwège, la Légation de Stockholm étant maintenue pour la Suède seule.

La dépense à résulter de la création du nouvel office est estimée à 38,000 francs et le Gouvernement propose d'augmenter de cette somme le crédit prévu à l'article 6 du projet de Budget du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1906.

(1) Budget, n° 4, V.
Amendement, n° 46.

Cette proposition, Monsieur le Président, comporte les modifications suivantes au tableau du projet de Budget :

1° Le libellé du littéra e de l'article 6 ne doit plus se composer que du mot « Suède » ;

2° Il y a lieu d'ajouter à cet article un littéra z, sous lequel figurera le nouveau poste diplomatique avec sa dotation de 33,000 francs ;

3° La somme portée en regard de la rubrique : « Traitement des conseillers et secrétaires », doit être augmentée de 5,000 francs.

— Suit l'indication figurative des changements à effectuer.

e) Suède				e) Zweden			
z) Danemark et Norwège	21,000	12,000	33,000	z) Denemarken en Noor- wegen	21,000	12,000	33,000
Traitements des conseil- lers et secrétaires . . .	217,000	"	217,000	Jaarwelden der gezant- schapsraadsheeren en secretarissen	217,000	"	217,000
	<u>752,000</u>	<u>605,000</u>	<u>1,357,000</u>		<u>752,000</u>	<u>605,000</u>	<u>1,357,000</u>

Par suite de cet amendement, le projet de Budget s'élèvera à la somme de 3,833,793 francs.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre des Finances et des Travaux publics,

(^o DE SMET DE NAEYER.

